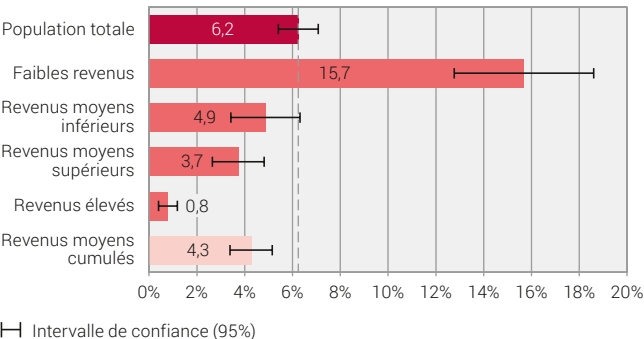


Espace de vie disponible, en 2018

Part de la population résidente vivant dans un logement surpeuplé



Remarque: selon la définition d'Eurostat, une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si le ménage n'a pas à sa disposition un nombre minimum de pièces égal à: une pièce pour le ménage; une pièce par couple dans le ménage; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus; une pièce pour deux personnes célibataires du même sexe âgées entre 12 et 17 ans; une pièce pour chaque personne célibataire âgée entre 12 et 17 ans et n'entrant pas dans la catégorie précédente; une pièce pour deux enfants de moins de 12 ans.